

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 7 ET 8 OCTOBRE 2024

Point 6 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Mme Isabelle Colliard, au nom du groupe PS,
demandant d'étudier la création d'un poste d'informaticien**

Lors de la séance du 27 mai 2024, Mme Isabelle Colliard a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 9 septembre 2024, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Isabelle Colliard, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la création d'un poste d'informaticien.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Yvan Girard

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Postulat demandant d'étudier la création d'un poste d'informaticien

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion 2023, sous le point 0220.33153.00 « entretien informatique », la Commune ne dispose pas de son propre service informatique. Les prestations sont attribuées à un mandataire externe dont les heures facturées correspondent à un employé à 90 %.

Dans les comptes 2022 le montant de ce mandat se chiffrait à Fr. 186'643.00, un dépassement en 2023 justifié par l'augmentation du parc informatique et principalement par les interventions au niveau de la sécurité pour un montant de Fr. 222'000.00.

Le service informatique de la Ville de Fribourg est composé des secteurs suivants : administration, développement, applications et infocentre pour un total de 14,5 EPT. Ce service a comme tâches :

- l'analyse des besoins des utilisateurs*
- le développement d'applications*
- l'évolution du site internet*
- l'administration des données*
- la gestion du réseau communal*
- les diverses installations de logiciels ou de matériel*
- l'assistance aux utilisateurs*
- les contacts avec les sociétés externes, etc.*

Au niveau démographique, la commune de Bulle pourrait disposer de 3 EPT. Et avec Fr. 186'000.00, cela suffirait à salarier un informaticien. De plus, ce service sera disponible tous les jours de la semaine, et non seulement le mercredi, comme c'est le cas actuellement avec l'entreprise Tebicom. Le chargé de communication pourrait également être soutenu par ce service.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un poste d'informaticien pour économiser nos deniers et améliorer notre service.

Merci de votre attention. »